

Reçu le

- 3 JUIN 2024

Mairie de Saint-Pavace

**Monsieur le Maire
Saint Pavace**

Mairie
Rue du Monnet
72190 Saint-Pavace

**Dossier suivi par
Céline PELLIER**
Urbanisme
Aménagement

02 43 29 24 51
06 45 07 04 50
celine.pellier@pl.chambagri.fr

Le Mans, le 22 mai 2024

**Chambre d'agriculture
de la Sarthe**
15 rue Jean-Grémillon
CS 21312
72013 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 29 24 24
accueil-lemans@pl.chambagri.fr

Objet : Avis sur le projet de Modification simplifiée n°2 du PLU

Nos Réf. : CP – 2024.009

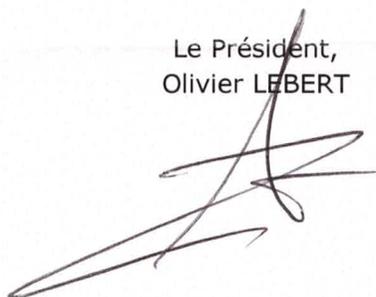
Monsieur Le Maire,

C'est avec attention que la Chambre d'agriculture a étudié **le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de votre commune.**

Compte-tenu que les évolutions apportées n'entraînent aucune conséquence sur l'espace ou l'économie agricole, la Chambre d'agriculture **donne un avis favorable à cette procédure.**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Le Président,
Olivier LEBERT



**Siège social
Chambre régionale d'agriculture
des Pays de la Loire**
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr

SIRET 184 401 354 00057 / NAF 9411Z

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.efea-formation.fr

Jean Claude MOSER - Mairie Saint Pavace

De: GRECO Célia - DDT 72/SUAAJ/PLANIFICATION <celia.greco@sarthe.gouv.fr>
Envoyé: lundi 27 mai 2024 07:46
À: Jean Claude MOSER - Mairie Saint Pavace
Cc: mairie@saint-pavace.fr; SURAIS Nicolas (Chef de l'unité Planification) - DDT 72/SUAAJ/PLANIFICATION
Objet: notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Pavace

Bonjour Monsieur le maire,

Votre dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Pavace dans le cadre de la notification aux PPA (article L.132-7 du Code de l'urbanisme) a bien été réceptionné le 2 mai 2024 par les services de l'État.

Dans ce cadre, les services de l'État n'ont pas d'observation particulière à émettre sur ce dossier.

Nous prenons note de la mise à disposition du public qui aura lieu du 3/06 au 5/07/2024 inclus.

Bien cordialement,

--

Célia GRECO

Chargée d'études en planification

Service urbanisme, aménagement et affaires juridiques
Unité planification

19, boulevard Paixhans - CS 10013 - 72042 Le Mans Cedex
Tél : +33 2 85 32 76 83

www.sarthe.gouv.fr



**Direction
départementale
des territoires**

Reçu le

- 4 JUIN 2024

Mairie de Saint-Pavace

**Le Président
du Conseil départemental**

Dominique LE MÈNER

Président du conseil d'administration du SDIS
Député honoraire

Monsieur Jean-Claude MOSER
Maire de Saint-Pavace
Rue du Monnet
72190 SAINT PAVACE

Le Mans, le 29 MAI 2024

Monsieur le Maire,

Objet : Modification
simplifiée n°2 du PLU

Vous avez bien voulu me faire parvenir le dossier de modification simplifiée n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ce dossier porte sur :

- Les obligations en matière d'aires de stationnement en zones Urbaines Centrales (UC) et en Urbaines Périphériques (UP)

Afin de pouvoir réaliser différents projets d'aménagement au niveau de votre bourg, et de faciliter la densification des espaces, vous avez décidé de faire évoluer les règles en matière d'obligation de création d'aires de stationnement lors de la création de nouveaux logements. J'observe plus particulièrement que les modifications apportées sont plus en adéquation avec votre projet de création d'une résidence autonomie, celle-ci nécessitant un nombre moindre de places de stationnement qu'un projet de lotissement « classique ».

Par conséquent, j'émetts un avis favorable à votre modification de PLU.

Pour l'avenir et afin de faciliter la transmission des éléments de travail au sein du Département, je vous remercie de bien vouloir me communiquer tout document sous format papier et informatique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique LE MÈNER

Direction générale adjointe
Infrastructures et
Développement territorial
Service Aménagement
N/Réf : GF/LH/MC/05
Dossier suivi par :
Gilles Fortier
Chargé d'études urbanisme
et aménagement foncier
02.44.02.40.39
gilles.fortier@sarthe.fr